

## COMPTE RENDU

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LANGEADOIS

---

Séance du Vendredi 29 Juin 2012  
À la salle polyvalente de Pinols

---

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Annie PLANTIN, Mathilde PIGEON et Christiane LONJON et Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Denis FOURY, Alain CUSSAC, Didier MARTIN, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, El Hadj Ahmed MEDHEB, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT et Roger PORTAL.

Représentés : Mme Aline MICHEL par Pierre BENOIST, M. Jean-Marc CHASSEFEYRE par Michel HUGON et M. Serge ROCHER par Marie-Louise JAMMES.

Excusés : Mme Chantal FARIGOULE GUEY, Mrs Jean-Hervé AMBLARD, Franck MASEBOEUF, Fabrice BRUNET, Jean-Michel DURAND et Marc VAN DER WINDT.

Absents : Mrs Stéphane VISSAC, Guy BRUSTEL et Hervé HUGON.

Assistés également : Melle Caroline SCHELL, M. Pierre-Olivier MALARTRE et M. Eric AUBERT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse ROUBAUD



#### **Rappel de l'ordre du jour suivant :**

1- Validation du précédent CR

#### **Finances, programmation et travaux**

- 2- Validation du procès-verbal de la CLETC et révision des attributions de compensation
- 3- Adoption des modalités de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2012
- 4- Adoption des avenants de travaux aux lots 1 et 10 du chantier de la halle des sports
- 5- Affectations de subvention 2012 aux associations et autres organismes de droit privé

#### **Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales**

- 6- Approbation du dossier et du périmètre de la Zone de Développement Eolien du Langeadois
- 7- Instauration d'un dispositif d'aide à la mobilité
- 8- Adoption d'une convention de partenariat avec le Cal Pact 43 pour la mise en œuvre du dispositif « habiter mieux »

- 9- Validation du plan de financement de l'étude pour l'amélioration du plan de fleurissement communautaire
- 10- Validation du plan de financement de l'étude de valorisation des déchets fermentescibles

### **Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport**

- 11- Adoption du règlement intérieur du ramassage scolaire 2012/2013
- 12- Autorisation de recrutement de personnel pédagogique en contrat d'engagement éducatif pour les jeunes et l'ALSH ados du Langeadois
- 13- Convention avec la Compagnie « Au clair de la bulle » pour la fourniture d'une prestation culturelle auprès des services petite enfance

### **Administration**

- 14- Ouverture d'un poste de catégorie C – Agent social – filière sociale / Modification du tableau des effectifs
  - 15- Désignation d'un nouveau délégué titulaire de la Commune de Mazeyrat d'Allier à la Communauté de Communes du Langeadois et d'un nouveau délégué suppléant au SECCOM
  - 16- Autorisation pour la mise en œuvre du prélèvement automatique et du paiement des titres par carte bancaire sur internet (TIPI) pour les services du ramassage scolaire et enfance/jeunesse
  - 17- Adoption d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le CDG 43 pour la dématérialisation des marchés publics
- 18- Questions diverses



Madame le Maire de Pinols accueille les délégués Communautaires et donne la parole au Président qui ouvre la séance du Conseil.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD est nommée secrétaire de séance.

Le Président donne lecture des PV des bureaux Communautaires des séances des 13 avril, 11 mai et 11 juin 2012 qui n'appellent pas de remarques particulières.

A la demande de délégués Communautaires, le Président donne quelques éléments sur la fréquentation de l'aire des gens du voyage : l'équipement est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, l'aire n'a pas été fréquentée jusqu'à fin mai et l'occupation actuelle varie entre 25 et 75 %.

Le Président fait un retour aux délégués Communautaires des réunions qu'il a tenu dans les Communes au cours du printemps 2012 sur la mutualisation des services et l'évolution des compétences entre les Communes et la Communauté. Pour aborder les points soulevés lors de ces rencontres, il propose aux délégués de s'inscrire dans des groupes de travail pour réfléchir aux évolutions et organisations futures.

- Pour la mutualisation des services : 2 domaines sont retenus : Administratif et Technique
- Pour l'évolution des compétences : 4 domaines sont ressortis :
  - Eau et assainissement
  - Voirie
  - Culture
  - Equipement nautique



### **1 - VALIDATION DU PRECEDENT CR**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 mars 2012 est validé à l'unanimité des présents.

## **2 - VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA CLECT ET REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

M. Robert CHAUSSE, Président de la CLECT, rappelle aux membres du Conseil que la Communauté s'est vue transférer en 2010 la compétence ALSH par ses Communes membres. Après deux exercices de fonctionnement des réajustements liés au coût réel du service sont nécessaires. Les modifications concernent 2 communes :

- Siaugues Sainte Marie avec une charge nette à rajouter de 5691 €
- Pinols avec une charge nette à déduire de 218 €

Dès lors, les montants des attributions de compensation 2012 de ces Communes seront réajustés pour intégrer ces modifications

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

## **3 - ADOPTION DES MODALITES DE REPARTITION DU FPIC POUR L'EXERCICE 2012**

Le Président explique que le territoire de la Communauté de Communes est bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 22 931 €. Cette somme peut être répartie par la Communauté de Communes et ses Communes membres selon 3 modes de répartition possibles :

- La répartition de droit commun
- La répartition dérogatoire en fonction du CIF
- La répartition dérogatoire libre avec la définition de critères.

Après différentes simulations et un débat avec les Maires, le Président propose de répartir les 22 931 € pour 2012 comme suit :

- Communauté de Communes du Langeadois : 0 €
- Mazeyrat d'Allier : 0 €
- Langeac : 0 €
- Siaugues Sainte Marie : 0 €
- Chanteuges : 0 €
- Vissac Auteyrac : 1 208 €
- Chazelles : 1 455 €
- Desges : 2 880 €
- Pébrac : 1 887 €
- Pinols : 2 801 €
- Prades : 3 026 €
- Saint Arcons d'Allier : 2 117 €
- Saint Bérain : 2 212 €
- Saint Julien des Chazes : 2 378 €
- Tailhac : 2 967 €

Cette répartition s'est faite selon 2 critères : les Communes dotées d'attribution de compensations négatives et les Communes qui utilisent le service d'agents d'entretien.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## **4 - ADOPTION DES AVENANTS DE TRAVAUX AUX LOTS 1 ET 10 DU CHANTIER DE LA HALLE DES SPORTS**

Le premier avenant concerne le lot 1 – TERRASSEMENT – VRD – avec une plus-value de 9 571.60 € et le second le lot 10 – CLOISONNEMENT – PEINTURE avec une plus-value de 8 215.69 € HT.

Les 2 avenants sont adoptés à l'unanimité des présents.

## **5 - AFFECTATIONS DE SUBVENTION 2012 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

Le Président de la Communauté souligne que trois nouvelles demandes de subventions ont été déposées à la Communauté par des associations : Haute-Loire biologique pour la foire bio, le club de Hand-Ball et le club de Rugby.

Il propose les affectations suivantes :

- Haute-Loire biologique : 500 e
- Club de Hand-Ball de Langeac : 4 800 €
- Club de Rugby de Langeac : 1 000 €

Pour les deux aides octroyées aux clubs, il souligne qu'elles sont liées à l'accèsion de l'équipe féminine en N3 pour le Hand-Ball et l'ouverture d'une section cadet pour le rugby.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD souhaite interpeler les Maires des Communes de la Communauté pour les encourager à soutenir financièrement ces clubs sportifs qui participent activement à l'animation de notre territoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## **6 - APPROBATION DU DOSSIER ET DU PERIMETRE DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DU LANGEADOIS**

M. Denis FOURY se retire de la salle de Conseil et ne prend pas part aux débats sur cette délibération. Il est propriétaire d'un terrain potentiellement éligible au développement éolien.

Le Président demande aux élus communautaires des Communes de Mazeyrat d'Allier, Vissac Auteyrac et Siaugues Sainte Marie concernées par les zonages de la ZDE, d'exposer aux délégués Communautaires les avis formulés par leurs Conseils Municipaux.

Mme Catherine JAMMES pour la Commune de Mazeyrat d'Allier, explique les motivations qui ont conduit sa Commune à délibérer défavorablement pour l'inscription des zones potentiellement favorables à l'éolien sur la Commune de Mazeyrat d'Allier.

M. Roger PORTAL pour la Commune de Vissac-Auteyrac, expose l'avis favorable de sa Commune pour l'inscription de la zone potentiellement favorable à l'éolien.

M. Robert CHAUSSE pour la Commune de Siaugues Sainte Marie, précise que sa Commune a délibéré favorablement pour le développement potentiel de l'éolien sur le secteur 4. Il rajoute que la délibération communale est conditionnée par la mise en œuvre d'un projet éolien dans le cadre d'un volet participatif très fort et une répartition égale entre la Commune et la Communauté de Communes du Langeadois des recettes fiscales générées par l'exploitation éolienne.

Sur ce point particulier, le Conseil Municipal de Siaugues Sainte Marie considère que compte tenu des impacts paysagers et sur le foncier bâti que génèrent les implantations d'éoliennes, il est logique que la Commune perçoive un retour de 50 % de la fiscalité directe que percevrait le bloc local Commune / Communauté.

Il rappelle qu'il a organisé une réunion publique avec les habitants de sa commune et que cette réunion a mobilisé environ 80 à 90 personnes représentant environ 25 % des propriétaires potentiellement concernés par l'éolien.

Enfin, le Maire rajoute que si ces conditions demandées ne sont pas actées par la Communauté de Communes, il devra revenir devant son Conseil Municipal et reconsidérer sa délibération.

M. Gilles RUAT souhaite que l'on conserve un recul des implantations des machines de 500 à 600 mètres des habitations et que le point de blocage du dossier peut être lié à la maîtrise foncière des terrains d'implantation des futures éoliennes. Il demande également qu'une étude complémentaire soit réalisée sur l'impact visuel des futures machines.

M. Roger PORTAL rajoute que sur les zones potentielles recensées sur Vissac-Auteyrac, son Conseil Municipal a également conditionné son avis à l'impact visuel des éoliennes. Il constate qu'avec la délibération prise par la Commune de Mazeyrat d'Allier sur les 2 zones initialement envisagées pour le développement éolien, il n'en resterait finalement qu'une.

Mme Catherine JAMMES répond que le Conseil Municipal de Mazeyrat d'Allier s'est prononcé contre les zones sur sa Commune car il a considéré que la Communauté de Communes n'aurait peut-être pas les moyens de conduire des projets participatifs sur plusieurs secteurs potentiellement ouverts à l'éolien et que dans cette hypothèse certains secteurs seraient de fait ouverts à des développeurs privés.

Le Président revient sur les conditions demandées par le Conseil Municipal de Siaugues Sainte Marie et plus particulièrement sur la fiscalité directe. Il souhaite que la répartition se fasse équitablement sur le territoire Communautaire en intégrant également les Communes impactées visuellement par les machines. Par conséquent, la clé de répartition 50/50 entre la Commune de Siaugues Sainte Marie et la Communauté de Communes du Langeadois ne peut être arrêtée ce soir.

M. Alain CUSSAC n'est pas non plus favorable à cette répartition.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD considère que l'impact paysager des machines est très fort et qu'il est normal que la Commune d'implantation des machines est un juste retour fiscal.

Pour conclure sur ce point de l'ordre du jour, le Président propose d'ajourner la délibération et de reporter le vote au cours d'un prochain Conseil après avoir retravaillé le sujet notamment sur ses aspects fiscaux.

## **7 - INSTAURATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A LA MOBILITE**

M. Denis FOURY réintègre l'assemblée délibérante.

Mme Maguy BOUCHE présente le dispositif d'aide à la mobilité qui repose sur un déficit de transport en commun sur le Langeadois. Elle propose de tester sur une période d'un an un nouveau service avec un service de taxi qui fonctionne à la demande des usagers moyennant un tarif unique de 2€ et en complément un service de navettes hebdomadaires avec un ticket modérateur de 3 € (limité à 6 tickets/an/foyer). Ce projet expérimental est estimé à 24 781 € subventionné à 55 % par le programme Leader.

La délibération est adoptée par 23 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mrs Roger GAUTHIER et Louis BARTHELEMY).

## **8 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAL PACT 43 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « HABITER MIEUX »**

Mme Maguy BOUCHE expose aux membres du Conseil les modalités du dispositif « Habiter mieux » qui prévoit d'accompagner financièrement les propriétaires modestes dans leurs travaux d'amélioration du confort thermique de leur logement. L'aide de l'ANAH est fixée à 2 100 € avec une contribution de la collectivité de 500 €. Cette aide complète l'aide de droit commun de l'Etat. Le dispositif sera animé par le Pact 43 avec un coût d'honoraires de 438 € par dossier traité. Pour la Communauté de Communes du Langeadois, l'objectif porte sur 40 dossiers, soit une participation communautaire de 10 600 €. Le programme Leader sera sollicité à hauteur de 55 %.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

### **9 - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE POUR L'AMELIORATION DU PLAN DE FLEURISSEMENT COMMUNAUTAIRE**

L'étude pour l'amélioration du fleurissement sur la Communauté est conduite par le cabinet Lancrenon Paysage pour un coût HT de 17 350 €. L'aide Leader est sollicitée à hauteur de 55 %.

La délibération est adoptée par 24 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Roger PORTAL).

### **10 - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE VALORISATION DES DECHETS FERMENTESCIBLES.**

L'étude a été confiée au cabinet GIRUS pour un montant de 6 190 € HT. L'aide Leader est sollicitée à 55 %. La délibération est adoptée par 24 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Gilles RUAT).

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

### **11 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RAMASSAGE SCOLAIRE 2012/2013**

Le règlement du ramassage scolaire 2012/2013 est présenté par M. Denis FOURY qui précise que dès la rentrée les familles pourront payer leur facture soit par prélèvement automatique, soit par carte bleue via notre site internet si elles le souhaitent.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

### **12 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL PEDAGOGIQUE EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LES JEUNES ET L'ALSH ADOS DU LANGEADOIS.**

Monsieur Denis FOURY présente la délibération et souligne que la Communauté de Communes du Langeadois recrute chaque année des animateurs pour l'encadrement des séjours ados. Le recrutement de ces agents non titulaires sera fait désormais dans le cadre de Contrat d'Engagement Educatif plus adaptés aux caractéristiques de ces emplois saisonniers. La rémunération se fait en fonction d'un forfait journalier de 80 € brut + 10% de congés payés pour les animateurs et 92 € brut + 10% de congés payés pour les directeurs.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

### **13 - CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE « AU CLAIR DE LA BULLE » POUR LA FOURNITURE D'UNE PRESTATION CULTURELLE AUPRES DES SERVICES PETITE ENFANCE**

M. Denis FOURY explique que la Communauté de Communes souhaite accompagner financièrement la compagnie Au Clair de la Bulle pour la création de leur spectacle « Mantala ». En contrepartie du versement d'une aide à la création de 2000 € la compagnie s'engage à fournir une prestation culturelle aux services communautaires de la petite enfance.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

### **14 - OUVERTURE D'UN POSTE DE CATEGORIE C – AGENT SOCIAL – FILIERE SOCIALE / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Président présente aux délégués Communautaires la délibération qui porte sur la création d'un poste de catégorie C à la halte-garderie. Il explique que le départ de la directrice qui occupait un poste de catégorie B a nécessité le recrutement d'un nouvel agent qui est titulaire d'un poste de catégorie C. Le tableau des



effectifs de la Communauté de Communes est réajusté avec la création de ce poste et le maintien du poste de catégorie B en effectif non pourvu.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**15 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNE DE MAZEYRAT D'ALLIER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LANGEADOIS ET D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SECCOM**

Suite à la démission du poste de Conseiller Municipal de la Commune de Mazeyrat d'Allier de M. Fabrice BRUNET qui était délégué Communautaire, c'est Mme Eliane CHANY qui a été désignée déléguée Communautaire. M. Michel HUGON siègera comme délégué suppléant au SECCOM en remplacement de M. Fabrice BRUNET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**16 - AUTORISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ET DU PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET (TIPI) POUR LES SERVICES DU RAMASSAGE SCOLAIRE ET ENFANCE/JEUNESSE**

M. Franck NOEL-BARON ET Michel GAGNE (comptable public) expliquent aux membres du Conseil que la Communauté va proposer deux nouveaux modes de paiement aux familles pour les services du ramassage scolaire et de la halte-garderie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**17 - ADOPTION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CDG43 POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

La nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire est renouvelée pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**18 - QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence de questions diverses, la séance du Conseil est levée par le Président à 23h35

La secrétaire de séance,

  
Marie-Thérèse ROUBAUD

~

Fait à Langeac,  
Le 10 septembre 2012

Le Président,



  
Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.

